

Le dix sept janvier deux mille huit à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni en séance publique à la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BLEMON, Président. Monsieur Jean-luc ROUSSEAU est désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le conseil peut commencer.

Monsieur BLEMON annonce l'ordre du jour et les pouvoirs.

Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron

- Elaboration d'une charte de l'affichage publicitaire : avenant n° 1
- Consultation du Syndicat dans le cadre de la révision du SCoT de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique
- Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013
- Charte de Développement Durable du Territoire
- Point d'information sur le projet emploi & territoire
- Appel à projets « Politique Educative Locale »
- Eléments pour le débat d'orientations budgétaires : Année 2008

Monsieur BLEMON demande s'il y a des observations à apporter au procès verbal du Conseil Syndical du 20 décembre 2007.

Monsieur James FAVRE tient à préciser qu'il était présent au Conseil de Pays le jeudi 13 décembre 2007 à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur BLEMON annonce les pouvoirs.

ELABORATION D'UNE CHARTE DE L'AFFICHAGE PUBLICITAIRE : Avenant N° 1

Le Pays Marennes Oléron souhaite se doter d'outils répondant à l'aspect qualitatif de l'affichage sur son territoire, et procède en particulier à l'élaboration d'une charte signalétique.

Celle-ci doit permettre de conjuguer les éléments nécessaires au respect de la loi, à l'amélioration du cadre de vie et à la promotion des activités locales.

Depuis le début de l'année 2007, les élus et les membres des comités technique et de pilotage travaillent régulièrement avec les services du Pays et le Cabinet AMURE à l'élaboration de cet outil.

La 4ème réunion du Comité de Pilotage qui s'est tenue le 11 décembre dernier, a permis de valider le contenu de la charte.

La mise en forme du document sera réalisée par le bureau d'études AMURE durant les mois de janvier et Février 2008, en concertation avec les services du SMPMO.

Sur proposition du bureau d'étude, la version finalisée de la charte pourrait inclure un guide pour faciliter l'instruction des projets de nouvelles enseignes (formulaire type pour chaque catégorie d'enseigne illustré de schémas).

Ce complément utile pour faciliter l'application de la charte, demande un travail supplémentaire au cabinet AMURE qui ne modifie pas l'objet du marché.

Le marché pourra donc faire l'objet d'un avenant ne changeant pas l'économie générale du marché (le montant initial du marché n'est pas augmenté de plus de 5%, soit 1390,35 euros).

Le Bureau, lors de sa réunion du 10 janvier 2008, s'est prononcé en faveur de cette proposition.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE VALIDER l'insertion dans la charte de formulaires type pour l'instruction de nouvelles enseignes,
- D'AUTORISER le président à signer l'avenant au marché passé selon la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) pour la charte signalétique du Pays Marennes Oléron avec la société AMURE.

Monsieur ERBES dit avoir participé à l'élaboration de la charte, que c'est un document qui est bien fait et très utile. Il faudra dans un premier temps mettre en place une démarche pour son application, qui soit coordonnée pour l'ensemble du Pays. Il faut se mobiliser pour son application.

CONSULTATION DU SMPMO DANS LE CADRE DE LA REVISION DU SCOT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE

Par courrier du 12 décembre 2007, le Président du SMPMO est informé du lancement de la révision du SCoT de la communauté d'agglomération Royan Atlantique compte tenu de la nécessité d'y intégrer un volet schéma de mise en valeur de la mer (SMVM). Cette révision sera également l'occasion de compléter le document notamment en matière d'approche paysagère.

En application des principes de l'article L.122-7 du code de l'urbanisme, le SMPMO sera consulté à sa demande, au cours de l'élaboration de ce document.

Vu la proximité géographique et l'existence de problématiques similaires sur notre territoire, il serait intéressant pour le SMPMO de demander à être consulté tout au long de la procédure de révision et notamment lors des étapes clés (révision du diagnostic, révision du PADD, révision du Document d'Orientations Générales).

Le Bureau, lors de sa réunion du 10 janvier 2008, s'est prononcé en faveur de cette proposition.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE DEMANDER à être consulté tout au long de la procédure de révision lors des étapes clés (révision du diagnostic, révision du PADD, révision du Document d'Orientations Générales).
- DE DESIGNER les membres suivants pour participer aux réunions le cas échéant : Jean Claude BLEMON et Jean François LAGARDE.

Monsieur LAGARDE dit qu'au même titre que le travail qui demande de valider la qualité des documents PLU fait dans chaque commune, on demandera aux Communautés de Communes d'être partenaires avant que le document parte en enquête publique, via le Préfet.

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a demandé au Pays Marennes Oléron de participer à plusieurs de leur réunion structurante. Monsieur LAGARDE dit qu'il a demandé à faire partie du groupe de travail.

Monsieur LAGARDE rappelle que le Pays Marennes Oléron est en avance sur Royan et que leur SCoT est très difficile. La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a attendu des années pour le faire valider et Monsieur TALLIEU a décidé de faire valider le SCoT pour le faire réviser immédiatement.

Le Pays Marennes Oléron aura un avis à donner sur le SCoT.

Monsieur LAGARDE dit qu'une pré étude est en cours afin de faire un bilan du SCoT, et de l'état d'avancement des PLU qui doivent lui être compatibles. La présentation est prévue en début d'année 2008.

Monsieur LAGARDE a tenu à ce que Marianne Rulier fasse un point sur l'état d'avancement du travail au niveau des communes. Savoir comment les communes ressentent le SCoT et qu'elles seraient les modifications des articles que l'on aurait à apporter, et ce en fonction de l'état d'avancement des SCoT qui nous entourent et qui sont presque en phase terminal comme Rochefort –Royan.

Monsieur BLEMON rappelle que d'autres élus peuvent participer aux réunions.

CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2007-2013

PROJET VIE QUOTIDIENNE – AXE VIVRE ENSEMBLE

Délégation de crédits « Aide aux manifestations »

Dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable que le Pays Marennes Oléron a signé avec le Conseil Régional Poitou-Charentes, le Conseil Régional a délégué au Pays Marennes Oléron les crédits nécessaires au paiement des subventions concernant les manifestations.

Pour les aides aux manifestations dont les délibérations ont été prises en 2007 et dont les mandatements n'ont pas encore été effectués (conventions pas encore signées par les attributaires pour le 1er versement ; bilan moral et financier pas encore produit donc versement du solde de 50% en attente), la programmation des subventions doit être régularisée.

Cette programmation s'établit comme suit :

Concernant l'article 6574 :

ASSOCIATIONS	ACTIONS	MONTANTS
Association Festival du Conte	« Contes en Pays Marennes Oléron »	2.000,00
Association Atelier Musical Dyonisien	« "Compte de faits" ou les passeurs de mémoire »	1.365,00
Association Office de Tourisme de St Denis	« La Folle Farandole des Fables en Pays Marennes Oléron » (5 ^{ème} représentation sur le Pays)	350,00
Association Nautisme en Marennes Oléron (NEMO)	« Fête du Nautisme »	267,50
Association Société Hippique Oléronaise	« 10 ^{ème} Jumping des Citadelles »	500,00
Association Oléron Sport Nature	« Raid Oléron »	250,00
Association Olérando	« Traversée pédestre de l'Ile d'Oléron »	200,00
Association Castel	« Coupe de France de Longboard et Surf Tandem »	800,00
Association OMS (Office Municipal des Sports) de Saint-Pierre d'Oléron	« Les Foulées de Bonnemie »	600,00
Association Ludoléron	« Semaine du Jeu »	300,00
Association Castel	« Village Européen »	2.000,00
TOTAL		8.632,50 €

Concernant l'article 65734 :

COMMUNE	ACTIONS	MONTANTS
Commune de St Trojan	« La Folle Farandole des Fables en Pays Marennes Oléron » (3 ^{ème} représentation sur le Pays)	175,00
Commune du Château	Festival des Eclats Chorégraphiques - Cie Vilcanota – Spectacle « Show Room », Stage de 6 h avec Bruno Pradet et Atelier avec Julie Salgues	348,00
TOTAL		523,00 €

Concernant l'article 65735 :

STRUCTURE INTERCOMMUNALE	ACTIONS	MONTANTS
CdC de l'Ile d'Oléron	« Expositions temporaires du Port des Salines » • "Le théâtre d'ombre du Marais", • "Univer'sel, un minéral aux multiples usages", • "Sel de Saintonge et poissons norvégiens"	1.600,00
Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron	Semaine de l'économie (Année 2007)	680,00

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :

- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennnes Oléron, dans le cadre de la délégation de crédits accordée par la Région, à verser les participations susmentionnées et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces actions,
- DE DIRE que les crédits seront inscrits au Budget 2008 aux articles pré-cités.

Pas d'observation.

CHARTRE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Eléments pour une évaluation à mi parcours de la réalisation des actions

La Charte de Développement Durable du Pays Marennnes Oléron est un document fondateur qui a été élaboré dans le cadre d'une large démarche participative initiée il y a plus de 5 ans.

Le document a été approuvé par les 2 Communautés de communes et les communes du territoire il y a maintenant 4 ans (janvier 2004).

Sans prétendre être une évaluation proprement dite de cette Charte, les services du Pays Marennnes Oléron ont réalisé (dans le cadre des forums d'acteurs organisés en octobre et novembre derniers pour l'élaboration du dossier LEADER 2007 – 2013) un premier bilan (provisoire et non exhaustif) des actions menées par le Pays ou ses partenaires publics et privés.

Ce document de travail est présenté afin de dresser un état des lieux synthétique du travail réalisé, et du chemin qui reste encore à parcourir.

Un travail d'évaluation plus approfondi pourra être entrepris dans les prochains mois, en fonction d'un calendrier défini, et en appui sur une méthodologie mise en place par un groupe de travail spécifique.

Le Bureau, lors de sa réunion du 10 janvier 2008, s'est prononcé en faveur de cette proposition.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :

- DE VALIDER le document et la démarche de travail présentés.

Pas d'observation.

POINT D'INFORMATION SUR LE PROJET EMPLOI & TERRITOIRE

Conformément à ce qui avait été prévu, le projet « Emploi et territoire », soutenu par l'état, la Région et le Fonds Social Européen (le FSE finance 50% du budget d'études) a permis de définir une stratégie partagée en faveur du développement économique, de l'emploi, de l'insertion et de la formation.

A l'issue de plusieurs étapes conduites en partenariat avec les acteurs locaux le projet entre aujourd'hui dans sa phase de réalisation d'actions :

CALENDRIER	ETAPES DU PROJET
De juin à décembre 2006	Lancement du projet avec l'impulsion d'une dynamique partenariale (plus de 80 acteurs locaux mobilisés) Choix du cabinet en charge d'accompagner le pays dans la conduite de ce projet
De janvier à mai 2007	Réalisation d'un diagnostic partagé avec les partenaires Définition des orientations prioritaires en faveur de l'emploi et du développement économique
De juin à décembre 2007	Elaboration d'un plan d'actions partenariales : 19 actions sont proposées en faveur de l'innovation économique, de l'emploi, de la formation et de l'insertion.
A partir de janvier 2008	Validation et lancement du plan d'actions partenariales : l'ensemble des acteurs sera réuni aux côtés des élus le 24 janvier 2008 (matin) afin de valider le plan d'actions qui sera soumis à la décision des membres du conseil syndical, lors de la réunion du 14 février 2008.

De février à juin 2008	Evaluation du projet et des premières actions réalisées avec les partenaires : Cette démarche d'évaluation, centrée sur le partenariat, sera conduite par le pays, avec l'aide d'un consultant spécialisé dans le cadre du budget d'études prévu dans ce projet.
------------------------	--

Le Bureau, lors de sa réunion du 10 janvier 2008, s'est prononcé en faveur de cette proposition.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE VALIDER le calendrier de travail présenté

Pas d'observation.

APPEL A PROJET 2008 « POLITIQUE EDUCATIVE LOCALE »

Conformément à la délibération prise le 20 décembre 2007, à la demande du Conseil Général, une somme de 45.000 € est à programmer en 2008 pour aider au financement des actions destinées à la jeunesse dans le cadre des projets éducatifs locaux menés sur le territoire.

Néanmoins, quelques points de règlement concernant cet appel à projet restent à préciser.

Ces points seraient les suivants :

1. Le fonds 2008 « Projets éducatifs locaux » du Pays Marenes Oléron est constitué de 45.000 € qui seront également répartis entre les projets des 3 territoires porteurs d'une politique jeunesse (15.000 € par territoire).
2. Le fonds 2008 « Projets éducatifs locaux » du Pays Marenes Oléron s'adresse strictement aux structures publiques ou privées porteuses d'opérations rentrant dans le cadre des projets éducatifs locaux coordonnés par les structures support suivantes :
 - CCBM, structure support du PEL du Canton de Marenes
 - SIVU Sud Oléron, structure support du PEL du Canton Sud Oléron
 - SIFICES, structure support du PEL du Canton Nord Oléron

Ces structures intercommunales support des PEL ne pourront donc être bénéficiaires d'une aide dans le cadre du fonds 2008 « Projets éducatifs locaux » du Pays Marenes Oléron.

3. La publicité concernant l'utilisation de ce fonds 2008 « Projets éducatifs locaux » du Pays Marenes Oléron sera assurée auprès des porteurs de projets potentiels par les structures intercommunales support des PEL, ainsi que par une information spécifique qui sera mise en ligne sur le site Internet du Pays Marenes Oléron.
4. Pour pouvoir bénéficier du fonds 2008 « Projets éducatifs locaux » du Pays Marenes Oléron, les porteurs de projets devront adresser une demande de subvention au Pays en conformément à la procédure ci-jointe.

NB. Le dossier devra obligatoirement présenter une délibération de la structure support du PEL dont il relève (ou au moins un compte rendu formel) indiquant que le projet fait partie du programme du PEL concerné, et indiquant le plan de financement retenu.
5. Un même projet ne pourra bénéficier que d'une seule aide au fonctionnement plafonnée à 5.000 €.
6. Un projet présenté dans le cadre du fonds 2008 « Projets éducatifs locaux » du Pays Marenes Oléron devra mobiliser également, autant que possible, les fonds régionaux dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable 2007 - 2013, axe « Education – Jeunesse ». Les projets relevant d'une telle logique de mutualisation financière seront privilégiés.

Le Bureau, lors de sa réunion du 10 janvier 2008, s'est prononcé en faveur de cette proposition.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE VALIDER les éléments présentés de règlement concernant l'appel à projet 2008 « Politique Educative Locale du Pays Marenes Oléron ».

Monsieur BOHEE dit qu'il ne comprend pas le point 5.

Monsieur BLEMON répond qu'il peut y avoir plusieurs projets et que c'est 5 000 euro par projet.

Monsieur BLEMON dit qu'au niveau du budget, les 45 000 € que le Conseil Général demande que l'on verse aux PEL, c'est 45 000 € qui seront nécessairement abondés par les deux Communautés de Communes.

Celles-ci devraient donc augmenter leurs participations au Pays de 15 000 € pour la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et de 30 000 € pour la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron.

Monsieur BLEMON souhaite que le Conseil Général finance directement les PEL sans demander de le faire au Pays.

Monsieur VAILLANT demande qu'elle est la position du Conseil Général.

Monsieur BLEMON dit qu'un première courrier expliquant cela et précisant le champ des compétences du Pays, avait été fait au Conseil Général, et que le Conseil Général n'en avait tenu compte.

Monsieur BLEMON dit qu'il attendait d'avoir l'avis des élus du Pays Marennes Oléron avant de réécrire au Conseil Général en lui demandant de financer directement les PEL sans passer par le Pays.

ELEMENTS POUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES : ANNEE 2008

ANALYSE RETROSPECTIVE - EXERCICE 2007

Le contexte général

Après 2006 qui fut l'année d'une installation du Pays et de son organisation sur des bases institutionnelles, juridiques et financières nouvelles, 2007 (seconde année de fonctionnement du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron en tant que structure autonome créée le 31 décembre 2005) a vu la mise en œuvre de l'ensemble des projets décidés préalablement par son comité syndical.

Les projets poursuivis ou initiés en 2007 (liste indicative non exhaustive)

- Suivi et mise en application du ScoT (Examen des PLU)
- Déroulement de l'expérimentation pour une « Gestion Intégrée de la zone côtière » appliquée au territoire du Pays
- Elaboration de la Charte architecturale
- Elaboration de la Charte de l'affichage publicitaire
- Mise en place du Système d'information Géographique
- Elaboration d'une stratégie en faveur du développement de l'emploi, de la formation et de l'insertion
- Mise en place d'un dispositif complet d'accompagnement à la création et la reprise d'entreprises
- Organisation des journées du développement économique
- Développement des Technologies de la Communication et de l'Information et mise en ligne des différents sites internet « Vie locale »
- Lancement des programmes Locaux de l'Habitat des Communautés de communes
- Signature et première année de contractualisation avec le Conseil Régional pour la période 2007 – 2013 et poursuite de l'accompagnement des projets structurants des collectivités (communautés de communes et communes)
- Développement et promotion de la culture, des sports et des loisirs
- Publication trimestrielle de l'agenda des manifestations et du Journal de Pays
- Accompagnement technique de certains projets : Mots en fête, Musique en voyage, Plein champ sur Champlain, ...

- Elaboration du projet de développement rural LEADER 2007 – 2013
- Développement & poursuite de la promotion touristique en partenariat avec la Maison du Tourisme

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT S'ELEVENT A 929.862 € POUR UN PREVISIONNEL DE 1.107.237 €

Ce décalage s'explique essentiellement par le report en 2008 de quelques opérations qui ont du être retardées.

- Les charges à caractère général :

85.381 €, soit 9 % des dépenses de fonctionnement.

Elles sont inférieures de 62.358 € au prévisionnel, ce qui est du à quelques économies réalisées sur certains postes (carburant, entretien immobilier, honoraires, publications, annonces et insertion), et surtout à des dépenses qui ont été affectées à d'autres lignes budgétaires (hébergement du SIG en section investissement, assistance au déploiement du SIG en frais de personnel).

A noter que plus de 40.000 € concernent des amortissements de biens (numérisation cadastrale, véhicule, mobilier ...)

- Les charges de personnel

350.236 €, soit 38 % des dépenses de fonctionnement.

Elles sont inférieures de 11.386 € au prévisionnel, ce qui est essentiellement du à un décalage dans la prise de fonction d'un nouvel agent recruté en 2008 seulement (Chargé de mission « Réseau des bibliothèques – médiathèques »).

A noter que la comptabilité et la gestion du Syndicat n'est pas assurée par des ressources humaines propres, mais par les services de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron qui met du personnel à disposition du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron afin d'assurer cette mission (coût annuel : 15.000 €)

- Les autres charges de gestion liées à des missions spécifiques

- Promotion et développement touristique

259.000 €, soit 28 % des dépenses de fonctionnement, précisément égales au prévisionnel.

- Aide aux manifestations

53.091 €, soit 5 % des dépenses de fonctionnement.

Inférieures de 12.270 € au prévisionnel, plus de 68 % de ces aides ont été attribuées à des associations.

- Développement durable - Environnement - Agriculture

55.876 €, soit 6 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses sont inférieures de 28.510 € au prévisionnel, ce qui correspond à des dépenses restant à réaliser en 2008.

Cette rubrique comprend les études liées à la Gestion Intégrée de la Zone Côtière (Cabinet Odyssee), à l'élaboration du dossier LEADER (Cabinet Chorus Consultants), à l'animation du travail autour de la Charte de l'affichage publicitaire (Agent mis à disposition par la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron).

- Emploi – Formation - Insertion

74.282 €, soit 8 % des dépenses de fonctionnement pour 73.155 € prévus.

Cette somme correspond à certaines dépenses réalisées dans le cadre spécifique du projet « Emploi et Territoire » (Cabinet Amnyos) cofinancé par le FSE, et pour lequel une comptabilité analytique est nécessaire, et en particulier l'élaboration de la stratégie et du plan d'actions en faveur du développement de l'emploi, de la formation et de l'insertion, ainsi que des dépenses directement effectuées dans le cadre de la mission.

- Les charges financières :

11.128 € soit 1 % des dépenses de fonctionnement sont des intérêts d'emprunts.

- Les amortissements

40.868 € soit 4 % des dépenses de fonctionnement, concernent des biens précédemment acquis (numérisation cadastrale, véhicule, mobilier ...)

Monsieur VILLA intervient concernant l'aide aux manifestations, il dit que 53 091 € ont été distribués et que 12 270 € étaient au prévisionnel. La distribution est inférieure au prévisionnel, il n'y a pas marqué d'affectation par rapport à ces 12 270 €.

Monsieur MERCIER répond qu'il s'agit là d'une précision comptable et rappelle à monsieur VILLA qu'il y a 315 000 € en provenance du Conseil Régional, prévus pour 7 ans qui sont à programmer pour aider les manifestations.

La Commission Mixte a décidé de répartir cette somme en 45 000€ par an et l'enveloppe 2007 a pratiquement été entièrement dépensée à plus de 41.000 €.

Monsieur BLEMON dit qu'il vaut mieux aider les grosses manifestations et laisser les communes aider les petites manifestations.

Madame BAUDIN dit qu'il faut déterminer quelle politique d'animation le Pays peut mettre en jeu. Est-ce qu'on cible les jeunes, un public ou des manifestations ?

Madame BAUDIN dit qu'au niveau des commissions, au niveau des demandes de budget, que ce soit un budget de la manifestation ou le budget de l'association, on a toujours beaucoup de difficultés à avoir un budget qui soit sincère.

On est toujours en porte-à-faux parce que logiquement le budget des manifestations doit apparaître dans le budget général de l'association en début d'année. Ce qui veut dire que l'on demanderait aux associations de prévoir avant l'élaboration du budget annuel que toutes les manifestations soient incluses dans leur budget. On va le demander à combien d'association ? Combien vont nous répondre ?

Monsieur BLEMON dit qu'il faut financer des manifestations d'envergures et qu'il faut arrêter d'ennuyer les porteurs pour des manifestations où l'on ne peut donner que 100 € ou 200 €, que c'est plus le rôle de la Commune et non celui du Pays.

Madame BAUDIN répond qu'elle n'est pas d'accord et qu'elle défendra son idée si elle est réélue.

Madame BAUDIN dit que la politique d'un territoire, ce n'est pas obligatoirement que des manifestations phares. La politique d'un territoire, c'est l'animation de chaque lieu où il peut se passer quelque chose.

Monsieur BLEMON dit qu'il n'est pas d'accord, car on arrive à une multitude de dossiers qui ne ressemblent à rien, une multitude d'associations qui font le tour de la commune, de la communauté de Communes et du Pays.

LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT S'ELEVENT A 1.030.029 €

- L'Europe

25.974 €, soit 2 % des recettes de fonctionnement, proviennent du FSE pour sa participation au fonctionnement de la mission « Emploi et Territoire – Année 2006 ».

- L'Etat :

15.000 €, soit 1 % des recettes de fonctionnement, proviennent de la DRAC pour la participation au fonctionnement de la mission « Réseau des bibliothèques – médiathèques ».

A noter qu'une subvention de 60.000 € accordée par la DIACT et le Secrétariat Général à la Mer au Pays Marennes Oléron pour réaliser l'expérimentation « Gestion Intégrée des Zones Côtières » a été comptabilisée en 2006.

- La Région :

282.622 € soit 27 % des recettes de fonctionnement.

Cette somme correspond aux dotations encaissées en 2007 provenant du Contrat Régional et affectées ainsi :

- 15.000 € à la mission « Emploi & Territoire »
- 178.634 € à l'animation – ingénierie pour les 2 années 2006 & 2007
- 88.988 € aux aides aux manifestations pour les 2 années 2006 & 2007

- Le département :

206.367 € soit 20 % des recettes de fonctionnement.

Cette somme correspond à la subvention de fonctionnement annuelle dont l'utilisation est permise, contrairement aux années précédentes, non seulement pour couvrir des dépenses d'animation, de promotion et de communication propres au Pays, à l'exclusion de toute aide directe aux collectivités locales membres du Pays et de dépenses d'investissement, mais aussi (c'est une nouveauté confirmée en décembre 2007) pour permettre de financer des actions destinées à la jeunesse dans le cadre des projets éducatifs locaux menés sur le territoire.

NB. Compte tenu de la date d'effet de cette nouvelle mesure, les aides aux porteurs de projets ne pourront être apportées que dans le cadre de l'exercice budgétaire 2008.

- Les membres du Syndicat :

461.694 € soit 45 % des recettes de fonctionnement.

Cette somme correspond aux subventions de fonctionnement 2007 attribuées par

- la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron pour 310.325 €
- la Communauté de Communes du Bassin de Marennes pour 151.369 €.

- Les produits exceptionnels :

28.172 € soit 3 % des recettes de fonctionnement.

Cette somme correspond pour l'essentiel, à un excédent de fonctionnement 2006.

- Les produits divers :

10.200 € soit 1 % des recettes de fonctionnement.

Cette somme correspond aux loyers perçus en 2007 pour la location du bâtiment jouxtant la Maison du Tourisme, mis à disposition de Mr et Mme Rateau qui exploitent le Restaurant « Le Viaduc ».

La réalisation des recettes totales (1.030.029 €) est inférieure au budget voté en février 2007 (1.107.237 €) qui est due au décalage en 2008 de la participation du FSE au projet « Emploi et Territoire » pour un montant de plus de 70.000 € pour l'année 2007.

Le résultat de fonctionnement 2007 se monte donc à la somme de 100.167 €.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT S'ELEVENT A 418.678 € POUR UN PREVISIONNEL DE 1.104.985

Cet important différentiel s'explique par :

- le projet de réhabilitation de la Maison du Tourisme en Maison de Pays qui n'a pas été réalisé (340.000 € prévus) ainsi donc qu'une partie des études préalables (22.000 € non réalisés) ;
- 110.000 € de Bourses Emploi Tremplin n'ont pas été dépensés en 2007 (reste à réaliser en 2008) ;
- 42.000 € d'aides au logement conventionné n'ont pas été dépensés en 2007 ;
- certaines opérations ne sont pas entièrement terminées en 2007 (Charte de l'affichage publicitaire, SIG, Sites Internet).

- Administration générale : 9.825 €
 - Etude « Aménagement Maison de Pays » : 12.706 €
 - Matériel bureautique & informatique : 1.296 €
- Aide aux porteurs de projets : 178.804 € (43 % des dépenses d'investissement)
 - Bourses Tremplin Emploi : 118.135 €
 - Equipements Touristique : 49.465 €
 - Aides à l'habitat : 11.204 €
- Site Internet : 89.385 €
 - 20,96 % des dépenses d'investissement pour le développement des sites Vie Locale
- Plan Paysage : 22.165 €
 - Elaboration de la Charte architecturale : 8.262 €
 - Elaboration de la charte de l'affichage publicitaire : 13.904 €
- Système d'Informations Géographiques : 62.117 €
 - Logiciels : 39.229 €
 - Matériel informatique : 22.888 €
- Remboursement du capital de la dette : 50.821 €
- Déficit 2006 reporté : 1.383 €

LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT S'ELEVENT A : 502.475 €

- Amortissements : 40.868 €
- FCTVA : 8.716 €
- Affectation résultat : 134.414 €
- Conseil Régional : 315.681 €
 - Délégation Bourses Tremplin Emploi : 260.864 €
 - Délégation de crédits Habitat : 30.686 €
 - Elaboration de la Charte architecturale : 4.131 €
 - Elaboration de la Charte de l'affichage publicitaire : 20.000 €
- Communes : 2.795 € (acquisition Web Cam)

Le résultat d'investissement 2007 se monte donc à la somme de 83.797 €

ANALYSE PROSPECTIVE 2008

Le fonctionnement 2008

2008 sera une année de consolidation du fonctionnement et dans l'attente d'une nouvelle organisation politique du Pays qui interviendra en mai – juin 2008 avec l'élection d'un nouveau comité et de son Bureau, peu de modification sont à attendre dans l'immédiat.

8 personnes salariées à plein temps composeront l'équipe technique du Pays.

Comme convenu, le Contrat Régional de Développement Durable (2007 – 2013) signé avec la Région pour 7 ans permet de pérenniser un certain nombre de missions, puisque plusieurs postes, avec leur secrétariat dédié, sont co-financés significativement (de 30 % à 60 %) dans le cadre du CRDD 07-13 :

- L'animation du Contrat,
- La médiation culturelle,
- L'animation des ateliers de la création,

Le CRDD permet également de venir en co-financement plus modeste (10 à 15 %) sur des missions tout aussi stratégiques :

- Le suivi du SCoT
- L'animation de la démarche « Emploi & Territoire ».

A noter que cette mission fait également l'objet d'un co-financement important de 50 %, de la part du FSE (Fonds Social Européen) jusqu'au mois de juin 2008.

Si comme le laisse prévoir le plan d'actions qui sera prochainement validé, le Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron souhaite maintenir cette orientation fondamentale (développement de l'emploi et de la formation) au-delà de 2008, il sera nécessaire de déployer différemment ses ressources à l'issue de cette période.

- Le Système d'Informations Géographique sera opérationnel sur l'ensemble des collectivités du Pays. L'« administrateur du Système d'Informations Géographiques » voulu par les 2 Communautés de Communes de manière mutualisée, est stagiairisé à compter du 01/01/2008 afin de garantir un traitement de l'information pérenne.
- Enfin, la mission prévue depuis plus d'1 an qui concerne la mise en réseau des bibliothèques – médiathèques et la politique de développement de la lecture publique sur le territoire va enfin pouvoir être menée puisque le recrutement d'un chargé de mission pour 3 ans vient d'être réalisé (le Pays bénéficie d'une aide de l'Etat (DRAC) sur une période pour l'instant d'un an et demi).

A noter que le Pays et les collectivités qui le composent, disposent, par l'intermédiaire de la Maison du Tourisme qui en est l'employeur, pour une partie de son temps, de la compétence d'un « Webmaster » chargé de former les utilisateurs dans les communes et les Communautés de Communes à la mise en service et la maintenance des sites « Vie locale » mis à disposition par le Pays.

Pour le moment, la comptabilité du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron sera encore confiée par convention au service comptable de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron.

Enfin, le Pays ayant répondu à l'appel à projet européen LEADER 2007-2013, il faut envisager la mise en place de 2 postes de travail supplémentaires dès l'année 2008 (le FEADER prenant en charge la moitié des coûts de fonctionnement) :

- 1 chargé de mission « animateur Leader » à temps complet
- 1 agent « assistant administratif Leader » à mi temps

La difficulté majeure réside toujours aujourd'hui (et encore davantage si le projet LEADER est retenu) dans la dispersion géographique des lieux de travail des différents membres de l'équipe :

- 5 personnes à la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron (à noter que la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron a prévu la mise en place d'un nouveau service d'Urbanisme en 2008, composé au moins de 3 personnes, et qu'elle envisage donc très sérieusement de récupérer les locaux affectés aux services du Pays soit 3 bureaux pour 5 à 6 personnes).
- 1 personne à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes (1 bureau)
- 2 personnes au 1^{er} étage des locaux de la Maison du Tourisme (le personnel Leader serait également rassemblé dans ce lieu).

Il faut encore y rajouter la présence d'une ou deux personnes supplémentaire, principalement des stagiaire(s), amené(s) régulièrement à travailler avec les services du Pays.

Ainsi, un projet de regroupement des effectifs sur un seul et même site, dans une « Maison de Pays » lieu unique et adapté, devient plus que jamais indispensable pour donner aux services du Pays les moyens d'assurer un travail correct dans de bonnes conditions de travail.

Enfin, le prochain budget devra intégrer 45.000 € supplémentaires d'aides aux porteurs de projets éducatifs locaux que le Pays doit mobiliser sur ses fonds propres en 2008 afin de répondre aux obligations imposées par le Conseil Général.

Monsieur ROUSSEAU dit qu'en ce qui concerne le développement de l'emploi et la formation sur lequel le Pays travaille, il y a un plan d'action mis en place. Monsieur ROUSSEAU demande comment le Pays va financer, définir les actions à faire, que faut-il prévoir ?

Monsieur MERCIER répond que le plan d'action prévu ne requiert pas de moyens supplémentaires de la part du Pays. D'autre part pour l'année 2008, une partie des actions que pourra mener le Pays pourra l'être en partie par la chargée de mission Emploi et Territoire. Il reste d'autre part la possibilité de travailler dans le cadre du programme LEADER qui a prévu la mise en œuvre de plusieurs opérations du futur plan d'actions. Un autre co-financement attendu sur ce type d'opération du plan d'actions Emploi et Territoire pourrait provenir d'un financement dans le cadre d'un nouvel appel à projet lancé par le SGAR sur le volet territorial du contrat de projet Etat Région 2008-2013.

Le Contrat de projet remplace l'ancien contrat de plan, des accords de financement entre l'Etat et les Régions.

En Poitou-Charentes, il y a un contrat de projet 2007-2013 signé. Dans ce contrat de projet, il y a plusieurs millions réservés au volet territorial.

Le volet territorial va se décliner sous forme d'appel à projet auprès des territoires, donc des pays.

Le Pays Marennes Oléron va pouvoir répondre sur un certain nombre de champs.

Le volet territorial du contrat de projets Etat Région est très encadré. C'est-à-dire que l'on peut aller sur un certain type d'actions. Les services aux publics font parties de ce champ. Tout ce qui est nouvelle technologie et service de type maisons des services publics pourrait être intégré dans le financement de ce contrat. Mais on ne peut pas se permettre de l'intégrer dans le budget 2008 dès à présent.

Monsieur ROUSSEAU intervient en disant que Viviane HAMMEN travaille pour l'Emploi et la Formation, il demande si c'est possible d'envisager qu'elle soit la chargée de mission LEADER.

Monsieur MERCIER dit que rien n'est figé, mais que tout d'abord il faut être retenu par LEADER pour mettre tout en œuvre.

Monsieur ROUSSEAU fait remarquer que c'est bien de faire des « tas de choses » au Pays mais c'est un emploi supplémentaire à chaque fois. Huit personnes sont au Pays, ces personnes sont financées entre 30 et 60 %, « le reste c'est le Pays Marennes Oléron qui paye ». A savoir que le Pays Marennes Oléron : c'est les deux Communautés de Communes.

Monsieur ROUSSEAU demande à ce que le Pays Marennes Oléron ne réponde pas à tous les appels à projets.

Monsieur BLEMON dit que la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron a pris la décision de monter un bureau d'instruction d'urbanisme, ce qui veut dire qu'elle va récupérer les bureaux qu'occupent actuellement le Pays.

Il faut donc un bâtiment pouvant accueillir plus de huit personnes.

La Maison du Tourisme nécessite de très gros travaux et ne peut pas accueillir autant de personnes.

Monsieur BLEMON dit qu'il y aurait une possibilité à Bourcefranc-le-Chapus (à côté de l'Education Nationale). Il y a un grand bâtiment appartenant à la commune qui pourrait être rénové et mis à la disposition du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron (moyennant un loyer à la commune). Ce bâtiment représente environ 700 m² entre le rez de chaussée et l'étage.

Monsieur BLEMON dit que ce n'est qu'une proposition et que si il y a d'autres sites où le Pays peut aller, il est ouvert à toute proposition. Monsieur BLEMON dit qu'il y a également la solution d'acheter un terrain et de faire construire.

Monsieur LAGARDE dit qu'un calcul avait été fait pour les surfaces nécessaires des bureaux du Pays.

Monsieur MERCIER répond qu'il a repris le travail fait par le Cabinet HEMIS pour la programmation de la Maison de Pays implanté à la Maison du Tourisme. La surface nécessaire a été transmise à la commune de Bourcefranc pour qu'un architecte puisse réfléchir à la solution, chiffrer et travailler. Monsieur MERCIER a indiqué que pour le Pays, il fallait environ 500 m².

Madame BAUDIN dit qu'il ne faut pas parler de façon hypothétique car on ne sait pas qui seront les prochains élus.

Monsieur BLEMON répond qu'il faut quand même anticiper les choses, les élus qui nous succéderont auront une réflexion et une décision à prendre à ce sujet.

Monsieur BLEMON dit que Bourcefranc est au centre du Pays et que dans le cadre de Emploi et Territoire, ce serait bien d'avoir un bureau où les jeunes demandeurs d'emplois pourraient être accueillis et réunis avec tous les services compétents.

Les investissements 2008

Pour son propre usage, le Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron prévoit une ligne d'investissement de l'ordre de 10.000 € pour l'année 2008 (15.000 si Leader est retenu) pour du mobilier et matériel bureautique et informatique.

Dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable 2007 – 2013, certaines opérations comme l'accompagnement des projets Habitat ne nécessitent pas de mobilisation de crédits, et d'autres par contre (Bourses Tremplin Emploi pour les projets de création / reprise d'entreprises) requièrent un financement complémentaire de la part du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron (un peu plus de 20.000 € par an de co-financement).

La plupart des autres opérations sont des « Reste à réaliser » de 2007 :

- Fin des études de programmation de la Maison du Tourisme et lancement des travaux de réhabilitation
- Fin de l'équipement SIG
- Fin des Sites Internet « Vie Locale »
- Fin de la Charte de l'affichage publicitaire

Le remboursement des emprunts réalisés se monte à partir de 2007 et pour une période de 5 ans, à 62.000 € par an (intérêts et capital) :

- 34.000 € pour l'emprunt réalisé en 2006 (dont 29.000 € de capital)
- 28.000 € pour les emprunts réalisés avant 2006 par le Syndicat Mixte pour la Promotion Touristique du Pays Marennes Oléron (dont 22.000 € de capital).

NB. Les travaux d'aménagement de la Maison du Tourisme devront également nécessiter l'emprunt d'une somme qui reste encore à déterminer en fonction des choix que le Pays souhaite faire :

- D'environ 50.000 € pour une réhabilitation minimum simple (réfection façades bois + isolation, mise aux normes du réseau électrique et informatique, reprise des sols et des murs) à 150.000 € pour une réhabilitation plus importante (restructuration lourde, optimisation HQE, modification de la circulation intérieure, aménagements extérieurs, etc ...).

A noter que, quelque soit l'option retenue, cette réhabilitation ne permettra pas de loger plus de 5 personnes du Pays au 1er étage du bâtiment, et qu'il ne peut donc s'agir d'une solution définitive de localisation professionnelle pour l'ensemble de l'équipe.

Le projet d'investissement majeur pour les années à venir reste bien le projet de la Maison de Pays

Monsieur LAGARDE dit que si le Pays Marennes Oléron s'installe à la Gare du Chapus, compte tenu de la surface de ce site, une idée serait aussi de délocaliser la Maison du Tourisme dans la Maison de Pays étant donnée qu'elle n'est pas ouverte au public.

Sur proposition du Président,
Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,
RECONNAIT avoir débattu des orientations budgétaires de l'exercice 2008.

Plus d'observations.

Pas de questions diverses.

La séance est levée à 17 h 15.

Fait à Saint-Pierre d'Oléron,
le 24 janvier 2008

Le Président,

Jean-Claude BLEMON